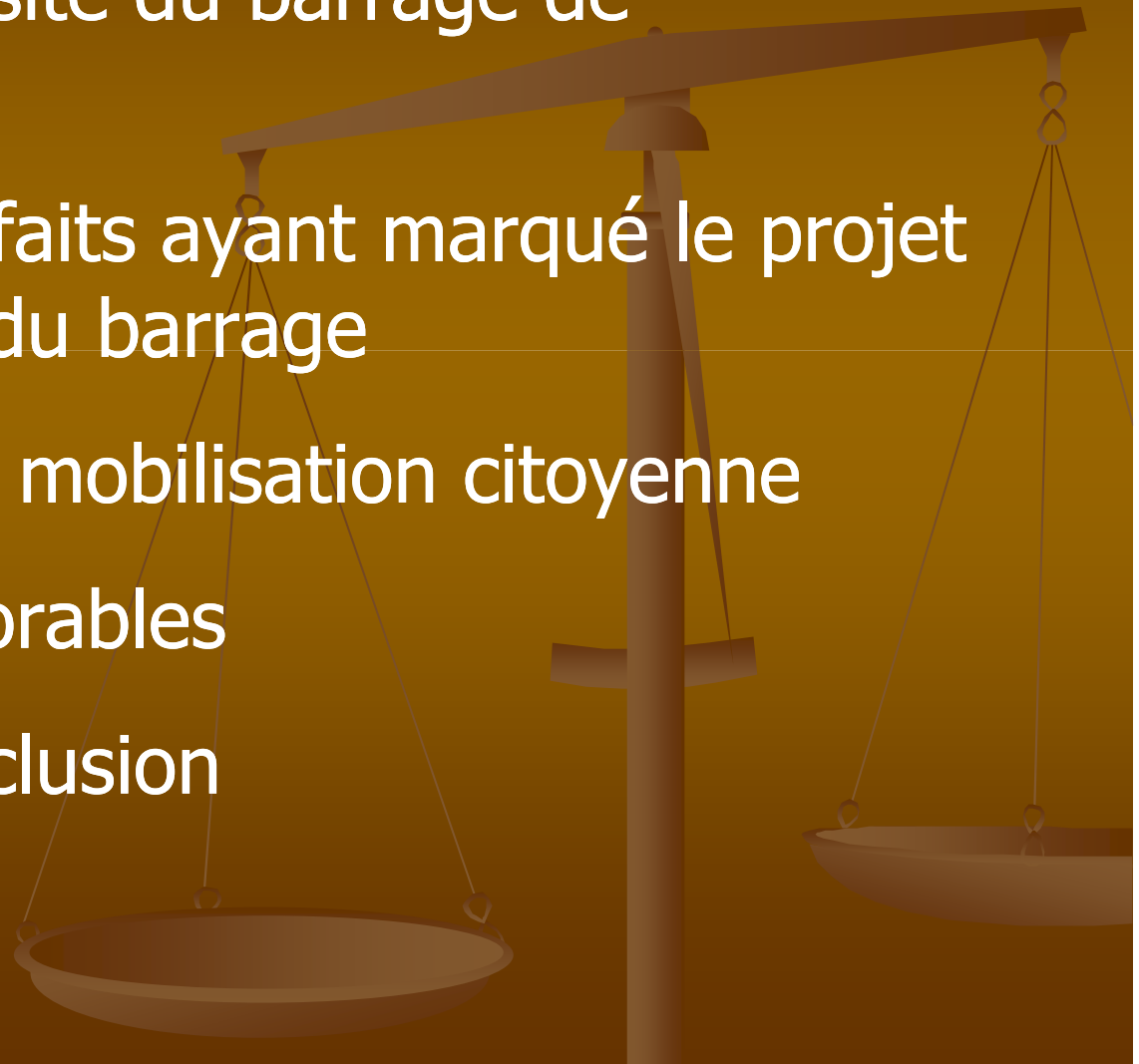


**CONTRIBUTION D'ACTION CITOYENNE  
A L'ARRET DU PROCESSUS DE  
CONSTRUCTION DU BARRAGE  
HYDROELECTRIQUE DE DYONDYONGA  
SUR LE MEKROU/NIGER**

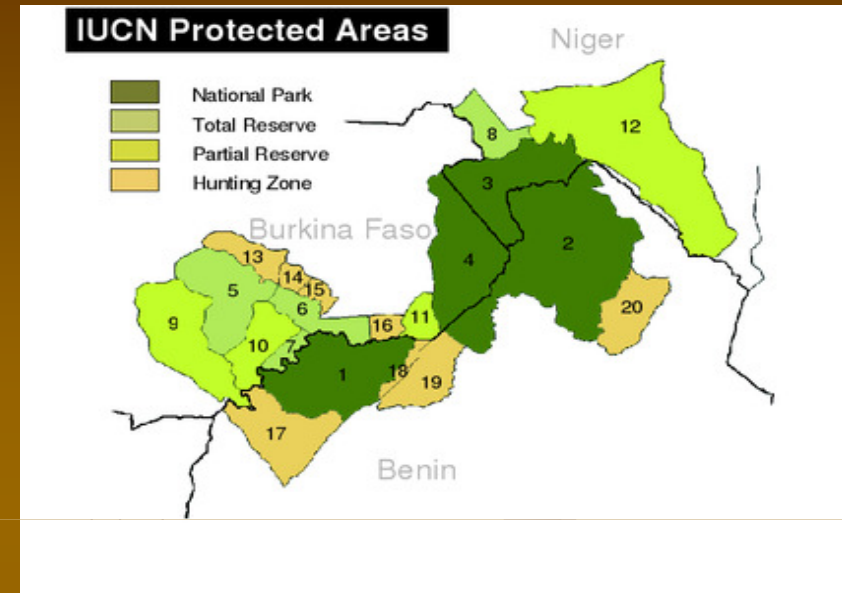
Par Kouassi Sébastien DOHOU, MSc.

# STRUCTURATION

- A. Le Mékrou et le site du barrage de Dyondyonga
- B. Les dates et les faits ayant marqué le projet de construction du barrage
- C. Les acteurs et la mobilisation citoyenne
- D. Les facteurs favorables
- E. Résultats et conclusion

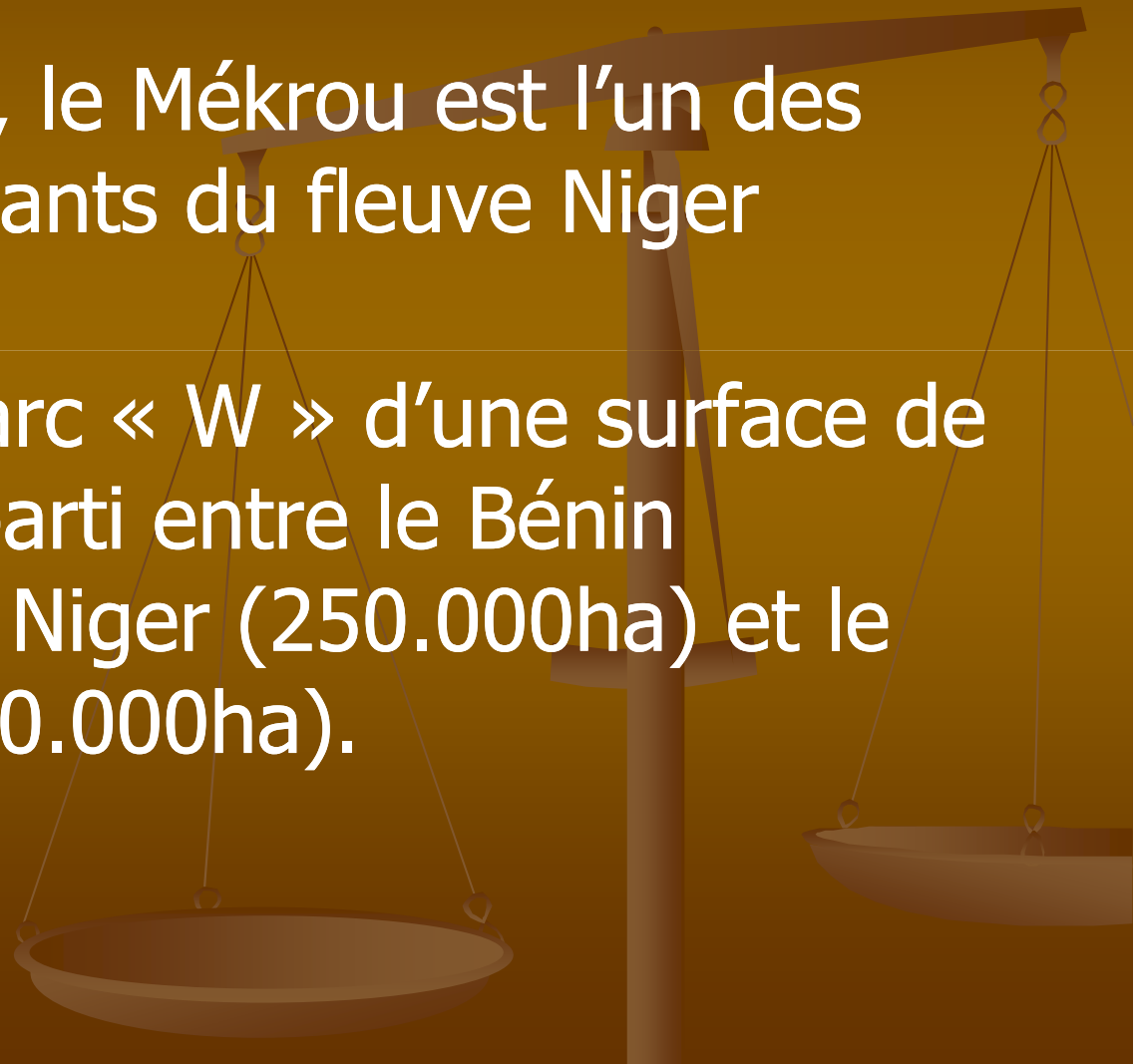


# Le Mékrou et le site du barrage

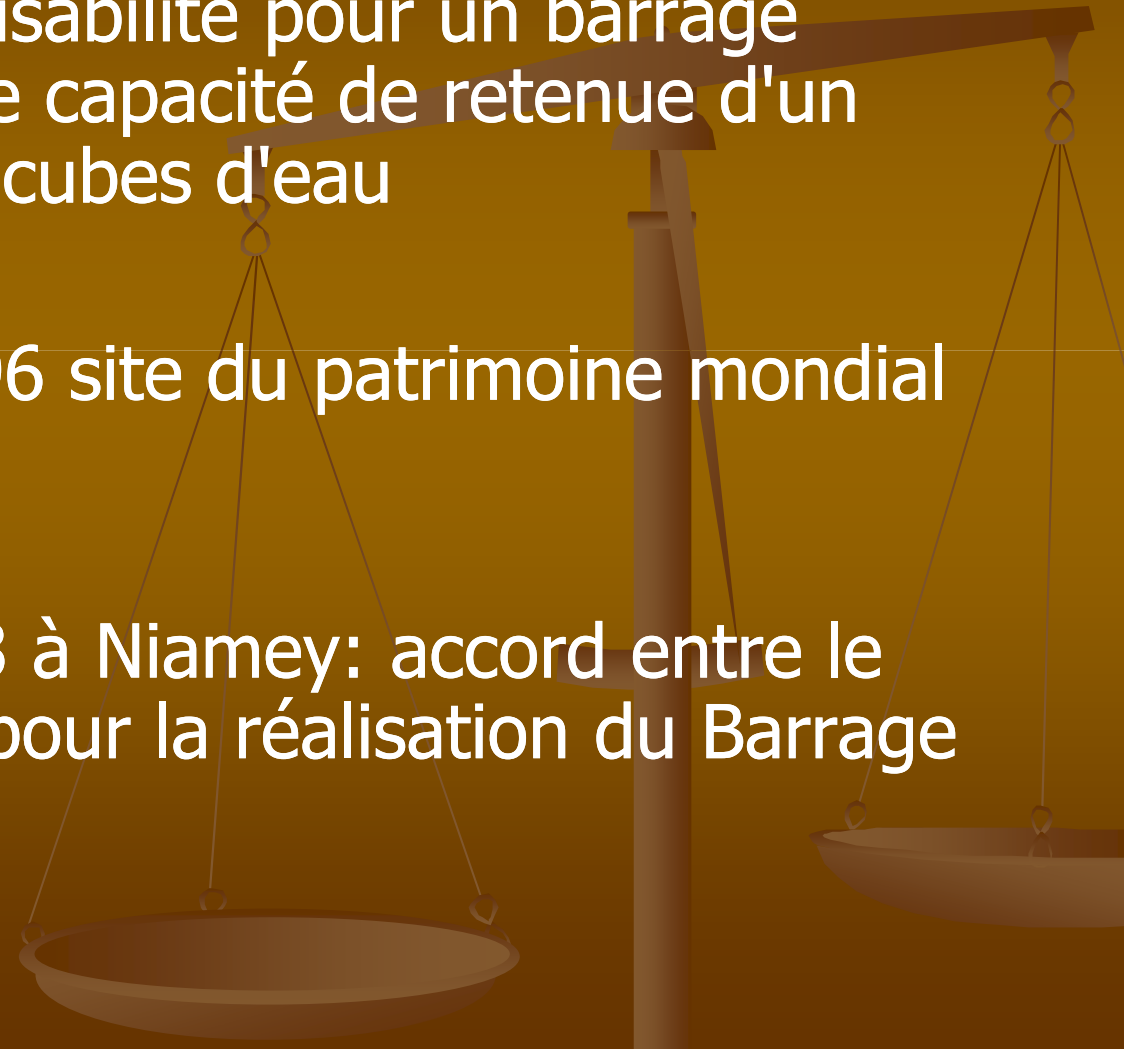


# Le Mékrou et le site du barrage (suite)

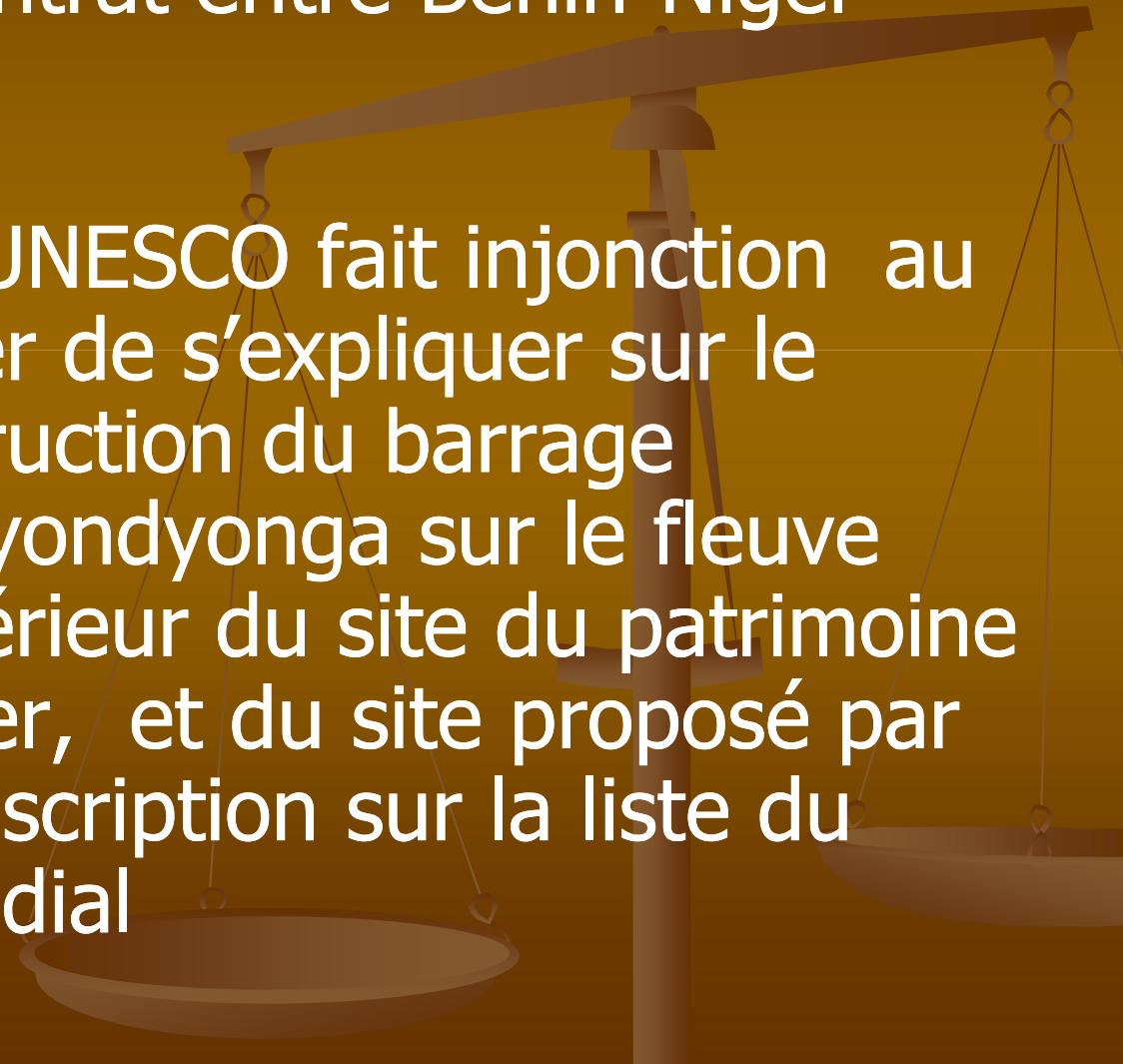
- ❖ Long de 410km, le Mékrou est l'un des affluents importants du fleuve Niger
- ❖ Il alimente le parc « W » d'une surface de 10.000 Km<sup>2</sup> réparti entre le Bénin (550.000ha), le Niger (250.000ha) et le Burkina-Fas (220.000ha).



# Les dates et les faits

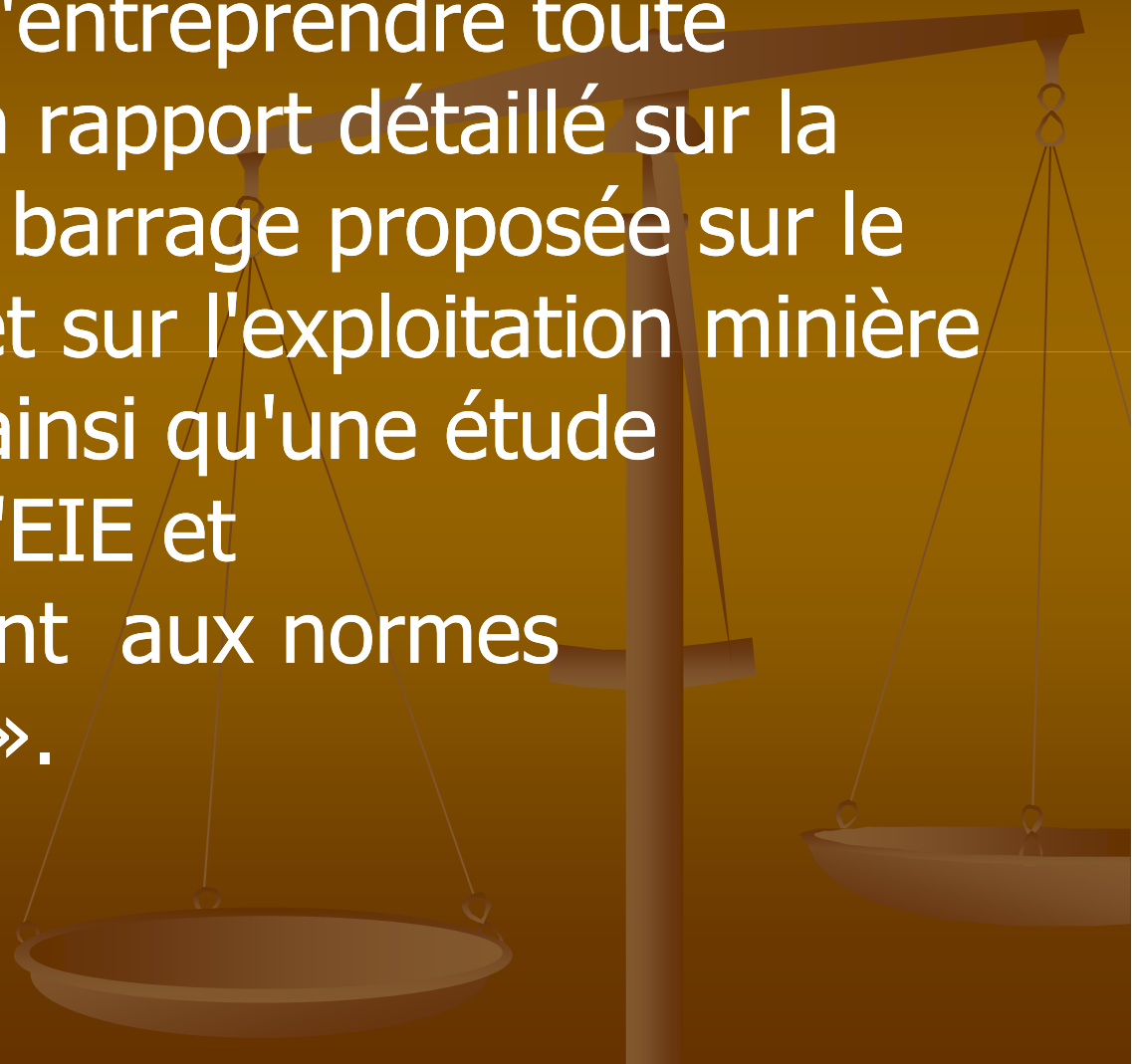
- ❖ 1983, étude de faisabilité pour un barrage hydroélectrique de capacité de retenue d'un million de mètres-cubes d'eau
  - ❖ Inscription en 1996 site du patrimoine mondial par le Niger
  - ❖ Le 14 février 2003 à Niamey: accord entre le Bénin et le Niger pour la réalisation du Barrage de dyondyonga
- 

## Les dates et les faits (suite)

- ❖ Le 06 novembre 2003 à Cotonou, signature de contrat entre Bénin-Niger-SHM
  - ❖ Février 2003, l'UNESCO fait injonction au Bénin et le Niger de s'expliquer sur le projet de construction du barrage électrique de Dyondyonga sur le fleuve Mékrou, à l'intérieur du site du patrimoine mondial au Niger, et du site proposé par le Bénin pour inscription sur la liste du patrimoine mondial
- 

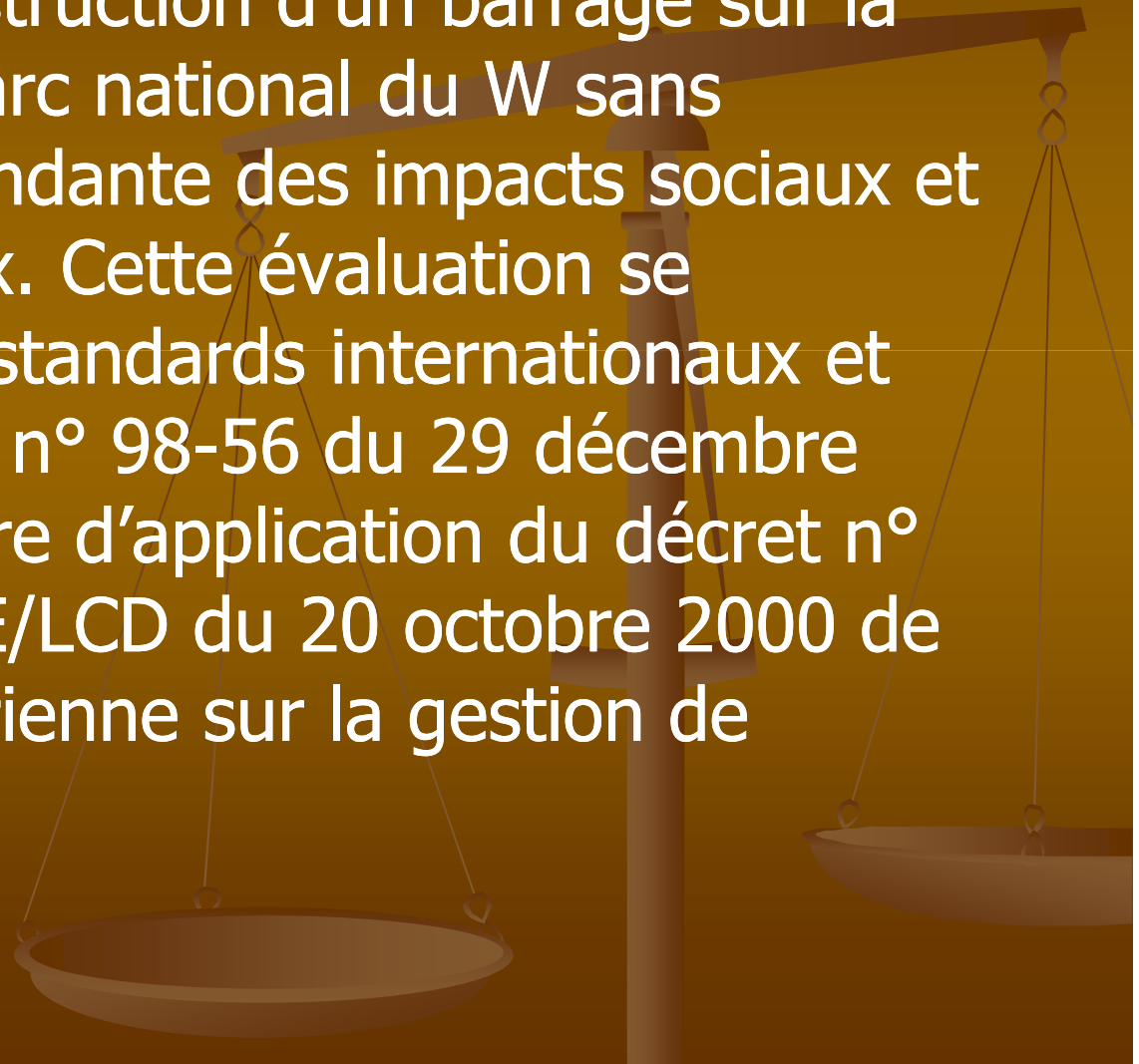
## Les dates et les faits

- ❖ UNESCO: « soumettre avant le 1er février 2004 et avant d'entreprendre toute construction, un rapport détaillé sur la construction du barrage proposée sur le fleuve Mékrou et sur l'exploitation minière du phosphate, ainsi qu'une étude indépendante d'EIE et sociale répondant aux normes internationales ».



# Les dates et les faits (suite)

- ❖ Avril 2004: il n'y aurait ni exploitation de phosphate ni construction d'un barrage sur la Mékrou dans le Parc national du W sans évaluation indépendante des impacts sociaux et environnementaux. Cette évaluation se conformerait aux standards internationaux et respecterait la Loi n° 98-56 du 29 décembre 1998, dans le cadre d'application du décret n° 2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 de la législation nigérienne sur la gestion de l'environnement

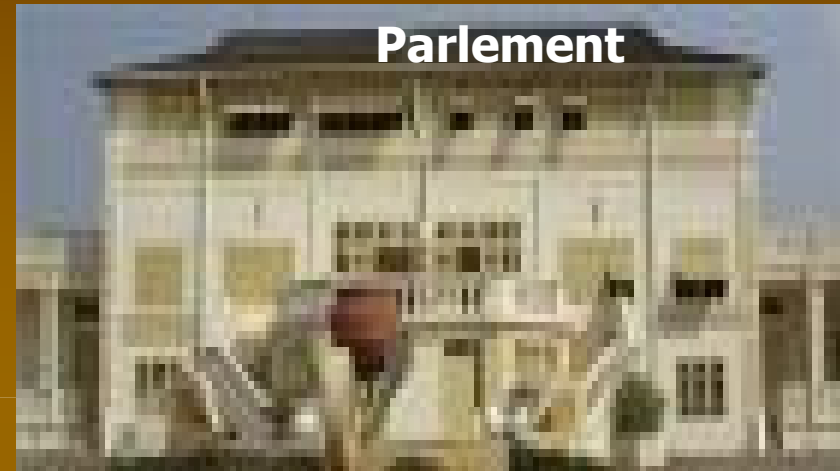




## Les dates et les faits (Fin)

- ❖ Avril 2004: Le Bénin informe l'UNESCO que, par courrier daté du 18 novembre 2000, il avait déjà notifié au Conseil d'Orientation du Programme régional de l'ECOPAS que la République du Bénin renonçait à participer à la construction du barrage, et avait proposé la formulation d'une solution de rechange susceptible de satisfaire les besoins énergétiques de la région.

# Les acteurs et la mobilisation citoyenne



**Organisations  
internationales**

# Les acteurs et la mobilisation citoyenne (suite)

- Les médias

Ils se sont manifestés de Niamey à Cotonou au moyens d'articles de presse pour dénoncer le projet et interpeller les gouvernements sur la violation des accords internationaux et l'atteinte à l'environnement.

*« ...Aujourd'hui, ce projet provoque une levée de boucliers de la part des protecteurs de la richesse écologique de la zone, défendus notamment par Eco-Systèmes protégés en Afrique sahélienne (Ecopas), ...La réalisation d'une centrale électrique sur ce site dédié au tourisme et aux recherches scientifiques provoquera nécessairement son déclassement ». Seidou Djibril*

# Les acteurs et la mobilisation citoyenne (suite)

- Les chercheurs et universitaires

Ils sont Béninois, Nigériens et Burkinabé à démontré l'importance du site du barrage pour la recherche archéologique et la stabilité de l'écosystème régional.

*Pour le Pr Boubé Gado, archéologue à l'Institut de recherches en sciences humaines de l'université de Niamey, a découvert en 2002 la statuette de terre cuite protohistorique depuis baptisée, « Vénus du W », emblème de la présence séculaire et de la légitimité de l'Homme dans le Complexe »*

# Les acteurs et la mobilisation citoyenne (suite)

Pour l'historien Mahamane Karimoun , spécialiste de la zone a clamé «le parc est le dernier espace boisé de notre pays. Et c'est au scientifique de préserver des éléments d'appréciations objective à l'homme politique. ».

*Pour le professeur Alexis Adandé, « c'est une aubaine qui doit permettre de consolider les capacités de recherche entre les trois pays qui se partagent la zone du W... »*

# Les acteurs et la mobilisation citoyenne (Fin)

- Les politiques

le député Saka Kina Jérôme fit du dossier une question orale adressée au Gouvernement du Bénin en 2003 pour obtenir la réponse suivante:

*« la réalisation de ce projet reste conditionnée par les conclusions de l'Etude d'Impact Environnementale conformément aux standards internationaux ».*

# Les facteurs favorables

- **Un environnement régional et international eco-friendly** (*Le Bénin et le Niger ont ratifié RAMSAR, inscrit « W » au patrimoine de l'UNESCO et font partie de l'ECPAS...*)
- **Une nouvelle ère de démocratie et le différend frontalier de Lété** (*Liberté d'expression et d'action et le droit à un environnement sain garantis par les constitutions*)
- **ECOPAS exclut toute emprise qui serait susceptible de détruire la richesse biologique du parc et d'entraver les recherches scientifiques.** (*« ECOPAS a une volonté d'appuyer les recherches scientifiques qui contribueront à préserver cette région » tranche M. Dulieux, coordonnateur scientifique du programme*)

# Résultats et conclusion



## ❑ Résultats

Directement ou indirectement, le Bénin et le Niger renoncent au projet de construction du barrage de Dyondyonga sur le Mékrou.

## ❑ Conclusion

Dyondyonga apparaît comme un exemple de réussite de mobilisation citoyenne dans le secteur de protection des ressources en eau et des écosystèmes en difficulté même si les actions ne se sont pas mené dans une cadre de concertation



Je vous remercie

